

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-567

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller et M. Rolland

ARTICLE 54**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire en sorte que le budget des Agences de l'eau ne soit pas encore sacrifié.

Par cet article l'État se désengage complètement du financement de l'AFB, des Parcs Nationaux et de l'ONCFS et transfère cette charge aux usagers de l'eau.

L'eau devient ainsi une assiette fiscale alors qu'il s'agit d'un modèle vertueux , basé sur le principe pollueur-payeur. Presque la totalité des associations d'élus sont contre cette mesure et réclament son assouplissement.